



**DEUXIÈME RETRAITE DU GROUPE
DES SAGES AVEC LES MÉCANISMES
RÉGIONAUX SIMILAIRES**

**ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE
11- 12 AVRIL 2013**

**Institutionnaliser le réseau panafricain des sages
(PanWise) : contribution au panafricanisme et à la
renaissance africaine**

**CADRE POUR L'OPÉRATIONNALISATION
D'UN RÉSEAU PANAFRICAIN DES SAGES
(PanWise)**

INTRODUCTION

- I. Conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à l'établissement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (Protocole CPS); le Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales; le Protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA, les CER et les Brigades en attente de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord (MoU); les modalités de fonctionnement du Groupe des sages (UA); et, enfin, les expériences et les enseignements tirés en matière de coopération, de collaboration et d'harmonisation entre le Panel des Sages de l'UA et ses contreparties au niveau sous-régional, ce cadre propose une série d'étapes pour l'opérationnalisation d'un « Réseau panafricain des sages ».

- II. Le Réseau panafricain des Sages comprend, en tant que membres principaux, le Groupe des Sages de l'UA et ses homologues actuels et futurs au niveau sous-régional, y compris le Conseil des Sages de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; le Groupe de référence sur la médiation et le groupe des anciens de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Comité des anciens du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et le Groupe contact de médiation



de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Les secrétariats de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de l'Union des États du Maghreb (UMA) et de la Communauté des États du Sahel et du Sahara (CENSAD) devraient faire partie du réseau, le temps pour eux d'élaborer et de mettre en œuvre leurs panels respectifs. Pour renforcer l'efficacité du « Réseau panafricain des sages », il devrait également comprendre, en tant que partenaires, les institutions et les personnalités travaillant à différents niveaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation, comme le Forum des anciens chefs d'État africains, l'Association africaine des médiateurs et autres. Si de besoin, et au regard de l'ordre du jour, du Réseau panafricain des sages, le Président de l'UA ainsi que les médiateurs africains Envoyés spéciaux, Représentants spéciaux, Médiateurs principaux et leurs équipes de médiation sont invités à participer aux activités du réseau.

III. L'établissement et la conduite du « Réseau panafricain des sages » ne doivent en aucun cas nuire, affecter ou dévier les membres de leurs missions, objectifs, fonctions et activités spécifiques dans leurs organisations d'origine respectives. En outre, l'établissement du « Réseau panafricain des sages » ne porte en aucune façon atteinte à l'indépendance de chaque Groupe spécial, à la confidentialité qui lui est exigée dans l'exercice de ses fonctions au sein de ses organisations d'origine respectives, leur liberté de choisir des partenaires, des donateurs et d'autres intervenants. Dans la conduite de ses activités, le « Réseau panafricain des sages » doit à tout moment être conscient que ses membres peuvent être activement engagés dans la diplomatie préventive, la médiation et les activités connexes avec les parties engagées dans un conflit, et donc la discrétion, le respect de la confidentialité et la consultation attentive des membres sur les délibérations devraient être respectés.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

IV. Au niveau institutionnel, juridique et normatif, il convient de rappeler que le Protocole relatif au CPS stipule, au paragraphe 16, que les Mécanismes régionaux font partie de l'architecture sécuritaire globale de l'Union, le Président de la Commission étant chargé de travailler en étroite collaboration avec les Mécanismes régionaux pour assurer un partenariat efficace, ainsi que d'harmoniser et de coordonner les activités des Mécanismes régionaux conformément aux objectifs et principes de l'UA. En outre, les Modalités de fonctionnement du Groupe des Sages stipulent que l'UA et les CER doivent, le cas échéant et dans le cadre de leurs stratégies de prévention des conflits, mettre en place des structures similaires au Groupe des Sages, comme le prévoit l'article 11 du Protocole relatif au CPS.

V. En définissant les principes, droits et obligations à appliquer dans les relations entre l'Union, les CER et les mécanismes de coordination, en matière de promotion et de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, le Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA, les CER et les Brigades en attente de l'Afrique orientale et de l'Afrique du Nord (MoU) précise ses objectifs, notamment : l'institutionnalisation et le renforcement de la coopération et de la coordination des activités; la pleine opérationnalisation et le fonctionnement efficace de l'APSA; l'échange régulier de renseignements sur toutes les activités connexes; un partenariat plus étroit et une meilleure coordination; l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et d'activités conjoints dans le domaine de la paix. Dans la poursuite de ces objectifs, le respect des principes de subsidiarité, de complémentarité et d'avantage comparatif est nécessaire. L'interaction constructive doit être encouragée et soutenue.

Vi. Se concentrant spécifiquement sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits, le protocole d'accord exige des parties (i) d'intensifier leurs efforts en vue de la prévention des conflits, notamment en encourageant des politiques visant à promouvoir les principes et les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance, l'État de droit et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du caractère sacré de la vie humaine et le droit international humanitaire; et (ii) de travailler ensemble et de s'appuyer sur l'expertise des autres pour contribuer à la mise en œuvre d'instruments régionaux et continentaux pertinents à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

VII. En outre, le protocole d'accord appelle à la poursuite de la coopération entre les parties afin de renforcer leur capacité à anticiper et à prévenir les conflits et les actions susceptibles de conduire à un génocide et à des crimes contre l'humanité ; et lorsque des conflits surviennent, les parties doivent coopérer à des activités de rétablissement et de consolidation de la paix afin de résoudre ces conflits et d'empêcher qu'ils ne se reproduisent, notamment par le recours aux bons offices, à la médiation, à la conciliation, à l'enquête et au déploiement de missions de soutien à la paix, comme le prévoient le protocole relatif au CPS et d'autres instruments régionaux pertinents.

VIII. Le protocole d'accord préconise des activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances, en invitant les parties à s'engager dans des programmes d'échange et de détachement de personnel, ainsi que dans le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés. En ce qui concerne la coopération, le protocole d'accord met l'accent, entre autres, sur l'échange d'informations,

d'analyses et d'évaluations ; l'encouragement du travail en réseau, notamment par la mise en place de consultations entre bureaux ; les réunions et autres mécanismes visant à renforcer la coopération (consultations régulières aux niveaux politique et technique) ; la présence institutionnelle (mise en place de bureaux de liaison) ; et les activités conjointes et la coordination sur le terrain (ateliers et séminaires ; coordination des activités opérationnelles, notamment par des consultations régulières et la coordination entre leurs représentants dans une zone ou un pays donné).

IX À la lumière des dispositions ci-dessus, un "Réseau Panafricain des Sages" induit la logique suivante :

a) l'articulation d'un "Réseau panafricain des Sages" contribue à atténuer certains des défis actuels pour la pleine opérationnalisation de l'APSA, notamment le niveau de coordination entre le CPS, le Groupe des Sages et les structures similaires dans les CER/MR ;

b) à la lumière des nombreux obstacles qui affectent généralement le travail de prévention des conflits, un "réseau panafricain des sages" peut renforcer la capacité des groupes des sages à assurer l'adhésion politique de leurs organisations et des États membres en ce qui concerne les actions dans les États membres ;

c) un certain degré de coordination à l'échelle du système, même s'il est vaguement défini dans le cadre d'un "Réseau panafricain des Sages", peut renforcer la capacité des groupes d'experts à surmonter plus efficacement les obstacles à leur action, qu'il s'agisse de missions de prévention des conflits (y compris les missions de bons offices, d'établissement des faits, de conciliation, de renforcement de la confiance) ou d'atténuation et de résolution (médiation, négociation, etc.) ;

d) sur le plan pratique, un dispositif de mise en réseau plus durable et plus prévisible est susceptible de renforcer le soutien que les différents groupes fournissent à leurs institutions respectives dans le cadre des efforts de rétablissement de la paix en cours (étant donné qu'il s'agira d'un portefeuille d'activités de plus en plus important).

e) en renforçant les liens de communication formels et informels, les Panels peuvent, de manière plus efficace et prévisible, unir leurs forces pour donner à leurs prises de position sur des questions clés (souvent controversées) un niveau d'autorité, de légitimité et donc d'influence plus fort ;

f) un "Réseau panafricain des Sages" peut permettre une collaboration dans le développement et la

conduite de la recherche, renforçant ainsi l'orientation thématique des Panels et leur fonction d'analyse prospective".

g) un "réseau panafricain des sages" peut permettre une collaboration sur les stratégies de communication, en fournissant des informations sur le mandat et le travail des panels, en aidant à promouvoir l'interaction avec d'autres acteurs, y compris un public africain plus large

h) la mise en commun de leurs forces de manière plus systématique contribuera à garantir l'indépendance des Panels - une caractéristique unique de ces mécanismes ; et, enfin.

i) toutes les CER/MR ne disposent pas d'un panel ou d'un comité officiel, mais peuvent en fait en créer ; dans ce cas, un tel réseau serait idéalement placé pour soutenir le processus.

OBJECTIFS, EXIGENCES ET VOIES À SUIVRE

Sans préjudice des décisions prises par les membres du réseau lors de la prochaine réunion de planification (voir la section finale ci-dessous), les membres doivent accorder une attention particulière aux points suivants :

X. *Retraites* : le "Réseau panafricain des Sages" se réunira au moins deux fois par an. Bien que l'une de ces réunions puisse avoir lieu immédiatement avant ou après d'autres réunions de l'UA-CER (y compris les ateliers, réunions et retraites du Groupe des Sages de l'UA), les membres du "Réseau panafricain des Sages" accueillent à tour de rôle l'une des retraites annuelles, ce qui leur confère une visibilité et une pertinence accrues aux niveaux continental et sous-régional. Les membres du réseau conviendront à l'avance de l'ordre du jour de la retraite sur la base des domaines et activités détaillés ci-dessous.

XI. *Missions conjointes* : le "Réseau panafricain des Sages" renforcera sa collaboration en vue d'entreprendre conjointement des missions d'information/d'enquête, des missions d'évaluation pré- et post-électorales, des missions d'observation électorale et des missions d'évaluation post-conflit. Dans ces cas, le réseau explorera la possibilité d'élaborer des rapports conjoints et des communications conjointes.

XII. *Recherche collaborative* : les membres du "Réseau panafricain des sages" entreprendront une collaboration en matière de recherche thématique et d'analyse prospective. Outre la participation

active des panélistes associés aux CER aux travaux thématiques du panel de l'UA et aux ateliers connexes, le réseau vise à développer systématiquement en collaboration des projets et des activités de recherche thématique.

XIII. *Partage d'expérience, meilleures pratiques et enseignements tirés, initiatives conjointes de formation et de renforcement des capacités.* Que ce soit dans le cadre de l'ordre du jour de leurs retraites ou d'ateliers spécialement organisés à cet effet, les membres du réseau se concentreront sur le partage d'expériences en vue de renforcer le soutien que les différents groupes apportent à leurs institutions respectives en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix. Le réseau travaillera également ensemble à l'amélioration et au renforcement de la capacité de leurs institutions respectives à documenter et à enregistrer les expériences et les enseignements tirés, ainsi qu'à l'élaboration et au partage conjoints de la "liste" des membres du réseau. Le réseau travaillera également ensemble à l'amélioration et au renforcement de la capacité de leurs institutions respectives à documenter et à enregistrer les expériences et les leçons apprises, ainsi qu'au développement et au partage de la "liste" d'envoyés et d'experts en médiation technique actuellement en cours d'élaboration au sein du Département des Affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'UA

XIV. *Harmonisation des politiques et orientation stratégique en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix :* le "Réseau panafricain des sages" réfléchira à certaines des dimensions les plus stratégiques et normatives de l'harmonisation des politiques en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix dans le contexte de l'APSA. Il s'agira de réfléchir en détail à des propositions concernant les modalités d'interaction pratique entre l'UA et les CER en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Les membres réfléchiront ensemble et élaboreront conjointement une série de recommandations à traduire en directives opérationnelles qui interpréteront les principes normatifs et les meilleures pratiques existants afin d'approfondir le degré de coopération institutionnalisée entre l'UA et les CER en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix.

XIV. *Harmonisation des politiques et orientation stratégique en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix :* le "Réseau panafricain des sages" réfléchira à certaines des dimensions les plus stratégiques et normatives de l'harmonisation des politiques en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix dans le contexte de l'APSA. Il s'agira de réfléchir en détail à des propositions concernant les modalités d'interaction pratique entre l'UA et les CER en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Les membres réfléchiront

ensemble et élaboreront conjointement une série de recommandations à traduire en directives opérationnelles qui interpréteront les principes normatifs et les meilleures pratiques existants afin d'approfondir le degré de coopération institutionnalisée entre l'UA et les CER en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix.

XVI. *Utilisation d'une plate-forme de mise en réseau existante* : le portail du CEWS (Alerte rapide) : Le réseau étudiera la possibilité d'utiliser le portail du CEWS pour développer des connexions plus systématiques et prévisibles entre eux. Développé pour permettre l'échange d'informations et d'analyses entre le CEWS et les systèmes d'alerte précoce des CER, ce portail basé sur le web pourrait facilement inclure le travail du Panel et les mécanismes similaires des CER. Cela permettrait d'assurer un flux régulier d'informations entre les panels et donc d'alimenter les initiatives du panel de l'UA et des panels des CER dans leurs domaines d'opération respectifs.

XVII. *Sensibilisation et tutelle des normes institutionnelles à la lumière des activités de prévention des conflits et de rétablissement de la paix sur le terrain*. Le "Réseau panafricain des sages" soutiendra la CUA ainsi que ses équivalents au niveau des CER dans la sensibilisation et le suivi du respect des principes normatifs convenus par les États membres (traités, protocoles et décisions de l'UA, des CER, des RM et des États membres) en matière de paix et de sécurité, mais aussi de gouvernance, de droits de l'homme, à la lumière des activités de prévention des conflits et de rétablissement de la paix menées par les envoyés spéciaux, les représentants spéciaux et les médiateurs en chef sur le terrain.

XVIII. *Coordination entre les panels et les autres piliers de l'APSA* : outre les agents de liaison actuellement déployés pour le compte des CER à la CUA, le "Réseau panafricain des sages" coordonnera l'interaction entre les panels et les autres piliers de l'Architecture, notamment le CEWS et la Force africaine en attente.

XIX. *Autres activités conjointes régulières* : outre ce qui précède, les membres du réseau s'efforceront de développer et de mettre en œuvre des initiatives conjointes régulières ; la participation du personnel de chaque mission aux activités des autres missions ; des actions publiques visant à démontrer l'unité entre les organisations, telles que des conférences de presse conjointes ; l'élaboration de réponses communes aux dynamiques locales ; et la collecte conjointe de fonds.

XX. *Coordination du réseau panafricain des sages* :

a. La coordination du "Réseau panafricain des Sages" incombe au Secrétariat du Groupe des Sages de l'UA.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

Mediation & Dialogue

Panel of the Wise

2013-04-12

Second Retreat of the Panel of the Wise with Similar Regional Mechanisms, 11-12 April 2013, Addis Ababa, Ethiopia.

African Union

African Union Commission

<http://172.16.3.59/handle/123456789/1377>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)